

# SCRIPTA

---

**Numéro Scripta :** 6298

**Auteur(s) :** Hugues de Brucourt [particulier]

**Bénéficiaire(s) :** Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

**Genre d'acte :** charte

**Authenticité :** faux

**Datation :** [1200-1227]

**Action juridique :** confirmation

**Langue du texte :** latin

## Analyse

Hugues de Brucourt fait savoir qu'il a confirmé à l'abbaye Saint-Pierre de Préaux en perpétuelle aumône, pour le salut de son âme et de ses ancêtres, ce que son père, Gilbert de Brucourt, avait donné aux moines : tous ses droits sur la présentation de l'église Saint-Vigor de Brucourt.

## Tableau de la tradition

### Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° B196, p. 428-429.

## Dissertation critique

D. Rouet propose : [...1200-1227]. Sur la datation de cet acte considéré comme un faux par D. Rouet, voir C artulaire de Saint-Pierre-de-Préaux, n° B196, p. 428-429.

Hugues de Brucourt, fils de Gilbert, apparaît au début du XIIe siècle pour concéder sa part des églises de Notre-Dame de Périers et de Saint-Vigor de Brucourt (ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° A181 ; *SCRIPTA* 6091) ; avant 1159 il fait don d'une roselière à Rouville (Ibid., n° B20 ; *SCRIPTA* 6129) ; il mourut avant 1159 (Ibid., n° B20). La forme du présent acte est toute autre que celle de B20, notamment du fait de l'annonce du sceau, qui inspire le doute ; on s'attend à trouver, dans une charte du milieu du XIIe siècle, une liste de témoins et non une mention de sceau. Cette charte doit être un fux forgé par les moines pour obtenir de Robert Escarbot, héritier d'Hugues, sa renonciation à l'église de Brucourt (Ibid., n° B148) qui a fait l'objet de plusieurs contestations et accords (Ibid., n° B21).

Texte établi d'après a

Notum sit tam futuris quam presentibus quod ego Hugo de Bruecuria pro salute anime mee et antecessorum meorum confirmavi Deo et ecclesie Sancti Petri de Pratellis et monachis ibidem Deo servientibus donum quod Gilleberti de Bruecort, pater meus, eidem ecclesie donavit, videlicet quicquid habebat in presentatione ecclesie Sancti Vigoris de Bruecuria in perpetuum elemosinam possidendum. Et, ut hoc duret in perpetuum, presentis scripti attestatione et sigilli mei munimine roboravi.